

54^e CONSEIL DIRECTEUR

67^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2015

CD54.R2
Original: anglais

RÉSOLUTION

CD54.R2

NOUVEAU BARÈME DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

LE 54^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le document CD54/5, Rév. 1 sur le nouveau barème des contributions fixées et l'application du dernier barème des contributions approuvé par l'OEA pour les membres de l'OPS pour l'exercice budgétaire 2016-2017 ;

Gardant à l'esprit que le Code sanitaire panaméricain établit que le barème des contributions à appliquer aux États Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour la mise en œuvre de son programme et budget sera basé sur le barème des contributions adopté par l'Organisation des États Américains pour ses membres,

DÉCIDE :

D'approuver le nouveau barème des contributions fixées pour les membres de l'OPS, tel que détaillé dans le tableau suivant et à appliquer à l'exercice budgétaire 2016-2017.

Membres	Barème des contributions ajusté pour les membres de l'OPS
États Membres	
Antigua-et-Barbuda	0,022
Argentine	2,400
Bahamas	0,049
Barbade	0,034
Belize	0,022
Bolivie	0,056

Membres	Barème des contributions ajusté pour les membres de l'OPS
Brésil	12,427
Canada	10,583
Chili	1,347
Colombie	1,311
Costa Rica	0,230
Cuba	0,132
Dominique	0,022
El Salvador	0,086
Équateur	0,322
États-Unis	59,445
Grenade	0,022
Guatemala	0,145
Guyana	0,022
Haïti	0,026
Honduras	0,042
Jamaïque	0,070
Mexique	6,788
Nicaragua	0,026
Panama	0,176
Paraguay	0,075
Pérou	0,860
République dominicaine	0,317
Saint-Kitts-et-Nevis	0,022
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,022
Sainte-Lucie	0,022
Suriname	0,026
Trinité-et-Tobago	0,135
Uruguay	0,247
Venezuela	2,144
États participants	
France	0,128
Pays-Bas	0,022
Royaume-Uni	0,027
Membres associés	
Aruba	0,022
Curaçao	0,022
Porto Rico	0,082
Saint-Martin (partie néerlandaise)	0,022

(Troisième réunion, le 29 septembre 2015)